



Séance de signature de l'accord de méthode de la négociation télétravail Visioconférence - Mardi 11 mai 2021

La séance de signature de l'accord de méthode s'est déroulée mardi 11 mai, entre 10h30 et 11h30. Elle s'est ouverte par une brève déclaration de la ministre de la transformation et de la fonction publiques, qui a rappelé les enjeux de cette négociation et salué le travail collectif qui a permis d'aboutir à l'accord de méthode. Elle a souligné qu'il s'agit de la toute première négociation qui se déroulera dans le cadre de l'ordonnance du 17 février 2021 sur la négociation dans la fonction publique, et la toute première séance de signature via une visioconférence.

Les organisations syndicales et les organisations d'employeurs se sont ensuite exprimées. Mylène Jacquot a pris la **parole** pour la **CFDT** :

« Cette séance de signature marque la fin des travaux sur l'accord de méthode, dont la CFDT tient à souligner qu'il s'est construit dans le dialogue et la confiance réciproque. Le projet initial qui nous avait été présenté s'est enrichi des différentes demandes, observations, suggestions, propositions pour aboutir à un accord de méthode qui nous satisfait.

Cette étape marque aussi le début de la négociation sur le télétravail, que la CFDT appelait déjà de ses vœux, et encore plus fortement depuis un an. Nous formons le vœu que les travaux se déroulent sous les mêmes auspices d'un dialogue et d'une écoute de qualité, car l'enjeu est d'importance. D'une part parce qu'il s'agit de la première négociation qui se déroulera dans le cadre de l'ordonnance du 17 février sur la négociation collective dans la fonction publique, et d'autre part, et peut-être même surtout, parce qu'il en va de l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents, de leurs conditions de travail et de la vie des collectifs de travail dont chacun.e a pu mesurer l'importance ces derniers mois.

C'est pourquoi la CFDT reste déterminée à s'engager pleinement dans cette négociation, et à assumer toutes ses responsabilités. Notre signature en est le symbole. »

L'ensemble des organisations syndicales et des représentants des employeurs a souligné la qualité du travail et du dialogue avec la DGAFP, et l'évolution du projet depuis sa première présentation.

Toutes les organisations syndicales et tous les employeurs ont signé l'accord de méthode.

Étaient présentes pour la CFDT : Mylène Jacquot, Carole Chapelle, Guillemette Favreau, Marie Mennella